

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL n°2023/019**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf du mois de mars à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de Sainte-Livrade-sur-Lot dûment convoqué le vingt-deux mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de Sainte-Livrade-sur-Lot, sous la présidence de Monsieur Pierre-Jean PUDAL, Maire.

Présents : M. PUDAL Pierre-Jean, M. Jacques BORDERIE, Mme VIEIRA Maria de Lurdes, M. FORGET André, Mme DEVAUX Régine, M. BEHAGUE Patrick, Mme CHARBONNIER Angélique, Mme KICHI Yamina, Mme DARGEIN Carole, M. DAYNES Michel, Mme MOMBOUCHET Brigitte, M. PASQUET Michel, M. LASSARRADE Jean-Jacques, Mme ROBIN Catherine, M. Philippe SALAND, M. SARRAZIN Pascal, Mme COUZY BARBOSA Amandine, Mme GADY Céline, , M. DACQUIN Pierre, Mme FORSANS Nicole, M. PEREUIL Jean-Paul, M. ORTIZ Antoine, M BRUGERE Jean-François, Mme MELIET Karine

Excusés ayant donné pouvoir :

M. FAURE Gérard à Mme ROBIN Catherine
Mme CUFFEZ-FAURE Liliane à M. BEHAGUE Patrick
Mme REZZOUG Allison à Mme VIEIRA Maria de Lurdes
Mme BRINSTER Alexandra à M. ORTIZ Antoine

Absent :

M. FOLEY Franck

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 24

QUORUM : 15

Secrétaire de séance : Mme VIEIRA Maria de Lurdes

Objet : Affectation des résultats de l'année 2022 : Budget Principal

Nomenclature 7.1.2

Rapporteur :

Vu l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que les résultats de l'exécution budgétaire doivent être affectés par le Conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.

Constatant que le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2022 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	770 316.39
- un excédent reporté de :	598 399.49

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **1 368 715.88**

- un excédent d'investissement de :	47 606.37
- un excédent des restes à réaliser de :	1 264 447.00

Soit un excédent de financement de :

1 312 053.37

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide avec 23 pour et 5 abstentions d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 :

• EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	1 368 715.88
• AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00
• RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	1 368 715.88
• RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	47 606.37

Fait à Sainte-Livrade-sur-Lot, le 30/03/2023

Le Maire,
Pierre-Jean PUDAL



Le secrétaire de séance
Maria de Lurdes VIEIRA



Publié le :